



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0768

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet EcoCité - Modélisation urbaine de Gerland (MUG) - Avenant à la convention de recherche et développement avec le groupement Veolia recherche et innovation (VERI), EDF, The CoSMo Company et FORCITY - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

**Conseil du 2 novembre 2015****Délibération n° 2015-0768**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Projet EcoCité - Modélisation urbaine de Gerland (MUG) - Avenant à la convention de recherche et développement avec le groupement Veolia recherche et innovation (VERI), EDF, The CoSMo Company et FORCITY - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lancée par le Ministère de l'égalité des territoires et du logement en octobre 2008 à l'issue du Grenelle de l'environnement, la démarche EcoCité s'inscrit dans le cadre du plan développement durable de l'Etat.

En 2010, cette démarche intègre le programme "Ville de demain", qui permet de financer les projets d'investissement des EcoCités, projets innovants, démonstrateurs et répliquables. L'objectif de l'Etat est de créer tout à la fois un réseau d'acteurs, de valorisation des méthodes innovantes dans les collectivités et de vitrine du savoir-faire français dans le domaine de la ville durable.

En février 2012, la Communauté urbaine de Lyon a répondu au second volet de l'appel à projets EcoCité et a rejoint le réseau de 19 EcoCités françaises. Le dossier de candidature devait démontrer une démarche stratégique durable de l'agglomération et proposer, sur un périmètre précis, des projets innovants et démonstrateurs de la ville durable.

Le cahier des charges "Ville de demain" précisait ainsi que : "le financement de projets démonstrateurs et exemplaires doit favoriser l'évolution des usages et des pratiques urbaines afin de développer une ville saine, économe, adaptable, robuste, abordable, attractive, grâce à une approche intégrée et innovante des transports et de la mobilité, de l'énergie et des ressources, de l'organisation urbaine et de l'habitat".

En parallèle, "la mise en œuvre d'actions innovantes et/ou à hautes performances environnementales en association étroite avec le tissu économique et scientifique" est un des objectifs de la démarche. La Communauté urbaine s'est donc associée donc à des entreprises dans cette démarche.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de modélisation urbaine de Gerland (MUG) porté par un groupement composé de :

- 2 grandes entreprises : Véolia recherche et innovation (VERI) et EDF,
- 2 start-up : Forcity mandataire et the CoSMo Company.

Par délibération n° 2014-4510 en date du 13 janvier 2014, le Conseil de la Communauté urbaine, a validé ce projet ainsi que la convention de recherche et développement liée.

L'objectif du projet est de développer un outil d'aide à la décision sur les questions d'aménagement urbain de la Métropole de Lyon, se substituant à la Communauté urbaine au 1er janvier 2015, et d'en réaliser le démonstrateur européen en s'appuyant sur le quartier de Gerland.

Le coût total du projet est estimé à 4 830 080 € HT, soit 5 796 096 € TTC.

La participation de la Métropole a été fixée à 1 461 538 € qui doit, par ailleurs, bénéficier d'une subvention de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) de 511 538 €. La participation avait été déterminée sans TVA. Suite à une demande d'information auprès des services fiscaux, il apparaît que la participation versée par la Métropole doit être assujettie à la TVA comme prestation intellectuelle. Il est donc proposé :

- de valider le nouveau montant de la convention de recherche et développement à hauteur de 1 753 846 € TTC, soit 1 461 538 € HT + 292 308 € (TVA),
- d'individualiser un montant complémentaire de 292 308 € TTC en dépenses sur l'opération n° 0P06O2853. Ce montant sera en grande partie récupéré par la perception du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- d'approuver un avenant à la convention signée en 2014 avec le groupement VERI / EDF / the CoSMo Company et Forcity pour fixer le nouveau montant de la convention ainsi que les nouveaux échéanciers de paiement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - la modification du montant de la convention de recherche et développement pour le projet de modélisation urbaine de Gerland afin d'intégrer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) due, soit un montant total de 1 753 846 € TTC,

b) - l'avenant à la convention de recherche et développement à passer entre la Métropole de Lyon et le groupement composé de Veolia recherche et innovation (VERI), EDF, the CoSMo Company et Forcity mandataire du groupement.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 292 308 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P06O2853, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 158 528 € en 2015,
- 42 000 € en 2016,
- 91 780 € en 2017.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 753 846 € en dépenses et 511 538 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.**